

et de l'intelligence. Aujourd'hui les vrais héros sont les champions de l'humanité !

—C'est vrai, mon père. Ah ! j'aime à vous entendre parler ainsi.

—Cependant, je ne continue pas, répliqua le marquis en souriant, j'ai autre chose à te dire. Je t'ai parlé quelque fois de la duchesse de Chesnel-Tanguy. Elle est morte très âgée dans son vieux château des Pyrénées, à quelques lieues de Pau. Elle était immensément riche, et ce que tu ne sais peut-être pas, c'est que nous devons à la duchesse de Chesnel-Tanguy, dont j'étais l'unique héritier, la plus importante partie de notre fortune.

Quinze jours avant sa mort, la duchesse avait éprouvé une grande joie en apprenant ta naissance. Elle craignait sans doute que le nom de Coulange ne disparut avec moi. Ayant peut-être le pressentiment de sa fin prochaine, elle appela aussitôt son notaire et lui fit ajouter un codicille à son testament. Par cette disposition codicillaire la duchesse de Chesnel-Tanguy t'a légué, pour en jouir dès que tu aurais accompli ta vingtième année : 1e une somme de quinze cent mille francs ; 2e le château et le domaine de Chesnel, au bord de l'Allier, lesquels valaient alors plus d'un million.

Le jeune homme ne put retenir une exclamation de surprise.

—Le domaine de Chesnel a beaucoup augmenté de valeur depuis que M. Morlot en est le régisseur, continua le marquis ; ce brave homme ; qui a autant de probité que d'intelligence, y a apporté de nombreuses et excellentes améliorations et a su tirer parti de tout. Aujourd'hui Chesnel vaut certainement un million et demi. C'est donc un legs de trois millions que t'a fait la duchesse de Chesnel-Tanguy.

L'acte codicillaire m'autorise à retenir le legs dans le cas où je te jugerais incapable d'entrer en possession ; mais il n'en est pas ainsi. Je dois donc, aujourd'hui, que tu as vingt ans accomplis, exécuter la volonté de la duchesse. A partir de ce moment, le domaine de Chesnel t'appartient et tu en toucheras les revenus : quant au capital de quinze cent mille francs, il est représenté par des titres de rentes sur l'État, des actions de

chemins de fer et autres valeurs industrielles en dépôt à la banque de France dont tu toucheras également les arrérages.

—Ma surprise est grande, mon père, et je suis profondément touché de ce que Mme la duchesse de Chesnel-Tanguy a voulu faire pour moi ; j'en garderai le souvenir. Mais, mon père, je ne veux pas accepter.

—Pourquoi ?

—Je ne saurais que faire de cette fortune. Elle est mieux entre vos mains qu'elle le serait dans les miennes.

—C'est la volonté de la duchesse, répliqua le marquis en souriant.

—C'est vrai, mon père ; mais je suis trop jeune pour avoir une fortune aussi considérable.

—Va, je te connais, et je suis certain d'avance que tu n'en feras pas un mauvais usage. D'ailleurs, il me plaît que tu apprennes de bonne heure à administrer tes biens.

—Ainsi, mon père, vous le voulez absolument ?

—Oui.

—Alors, puis-je vous demander quelles sont vos intentions ? Quels changements y aura-t-il dans mon existence ?

—Tu auras ta maison.

—Mon père, répliqua vivement le jeune homme, je ne veux pas me séparer de vous.

—Sous ce rapport, répondit le marquis, tu peux te rassurer ; nous continuerons à vivre l'un près de l'autre. Me séparer de toi ! est-ce que je le pourrais ? L'hôtel de Coulange est vaste, l'aile droite est inhabitée ; c'est là que tu auras ta maison, c'est-à-dire tes domestiques, ta voiture, tes chevaux. Comme tu le vois, nous ne serons pas séparés, et nous vivrons ensemble comme par le passé.

—S'il en est ainsi, je ne vois pas comment je pourrais dépenser mes revenus.

—Quand on ne les évite pas, les occasions de faire du bien ne manquent jamais. Tu suivras l'exemple de ta mère dont la charité est inépuisable. Les pauvres gens sont nombreux partout ; autant qu'ils le peuvent, ceux qui sont riches doivent venir en aide à ceux qui sont malheureux. Du reste, mon ami, tu au-